Association des Parents d'Elèves Indépendants
LOUIS ARAGON
LE CENDRE

BROCANTE DES ECOLIERS

APEI Louis Aragon
Av de lourme
63670 LE CENDRE
apei.lecendre@gmail.com
06.02.41.90.49

du samedi 14 novembre 2026 de 9h à 17h

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

IDENTITÉ	
Nom :	……
Prénom :	……
Adresse :	……
CP : ……..	Ville : …….....
Mail :	……@……..
Téléphone :	……
N° pièce d'identité (à apporter le jour de la manifestation):	……

EMPLACEMENT - **5,00 €**	
Je réserve : (maximum 3 emplacements par réservation) Montant total emplacement(s) :	……. Emplacement(s) de 1,60 m comprenant 1 table de 1,20 m ……. x 5,00 € = …… €

REGLEMENT	
☐ Montant et numéro de chèque :	……..…€ / chèque n°……
☐ Montant Espèce :	……..…€
☐ Virement	FR76 1680 6066 0670 3586 196 ASSOC. APEI
☐ Paiement / CB: lien / mail ou SMS	Lien qui vous sera envoyé à réception de votre inscription

☐ Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance et accepte le règlement de la brocante des écoliers qui aura lieu le samedi 14 novembre 2026.

☐ J'ai bien noté qu'aucun remboursement n'aura lieu en cas de désistement ou d'absence de ma part le jour de la brocante.

☐ Je déclare sur I 'honneur :

-> ne pas être commerçant(e)
-> ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
-> ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de I 'année civile (Article R32 I -9 du Code Pénal).

Fait à …….....,…….. Signature de l'exposant :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1/ Inscriptions

⇨ Pour son inscription, l'exposant doit accepter le règlement intérieur de la brocante des écoliers.
⇨ La demande d'inscription doit être complétée et accompagnée des pièces suivantes :
- Formulaire d'inscription et acceptation du présent règlement
- Règlement du ou des emplacements.

⇨ Les inscriptions se font **uniquement** par mail à l'adresse : apei.lecendre@gmail.com. Elles seront traitées par ordre d'arrivée dès réception des documents et validées par le versement du règlement.
⇨ Un exposant mineur ne sera pas admis sur la brocante sauf s'il est accompagné d'un adulte qui en aura sa responsabilité.
⇨ L'entrée sera refusée à tout exposant non muni d'une pièce d'identité indiquée lors de l'inscription le jour J (carte d'identité, permis de conduire) sans indemnité de remboursement.

2/ Installation

- La brocante des écoliers aura lieu dans la salle Polyvalente de Le Cendre de 9h00 à 17h00 Espace Verger du Caire .
- L'installation des exposants se fera à partir de 8h.
- Chaque exposant se présentera à l'entrée principale de la salle polyvalente dès son arrivée. Chaque arrivant sera alors dirigé vers la place qui lui aura été attribuée et devra présenter une pièce d'identité.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'exposant. Le remboursement ne pourra avoir lieu qu'en cas d'annulation par les membres de la brocante des écoliers.
- Il est interdit de céder ou sous louer son emplacement sauf accord des membres de la brocante des écoliers.
- Tout exposant devra respecter les limites de son emplacement et ne devra en aucun cas déborder sur la place voisine ou sur l'allée centrale devant son emplacement. Un passage PMR/poussette doit être possible.
- Les emplacements devront être rendus propres et débarrassés.
- Chaque exposant s'engage à déposer au sol son plateau et les tréteaux qui les soutiennent.
- Des poubelles sont à disposition. Le tri sera de vigueur.
- Les exposants ne pourront pas quitter leur emplacement avant 17h00.

3/ Vente

- ⇨ Les exposants attestent sur l'honneur de ne proposer à la vente que des objets personnels et usagés.
- ⇨ Ne sont autorisés à la vente que des objets en lien avec des enfants scolarisés (pas de puériculture), des vêtements et des jouets / livres, petites décos, petits mobiliers, vélos. La vente de nourriture et de boissons est interdite.

4/ Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vol, de casse ou détérioration d'objets exposés, par le public ou par toute personne ayant manipulé ces objets. Il en est de même sur les parkings mis gratuitement à disposition.

5/ Sanctions

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment le ou les exposants qui ne respecteront pas le présent règlement, ou qui troubleront le bon déroulement de la manifestation sans qu'il ne puisse demander le remboursement de son emplacement.

Association des Parents d'élèves Indépendants
LOUIS ARAGON
LE CENDRE

Mme LAURENT Caroline,
présidente de l'association APEI Louis ARAGON